bonne part qu'il avait émis le conseil de vous faire traduire devant un conseil de guerre, tant pour avoir quitté votre armée sans ordre, que pour avoir enfreint les lois sanitaires.

— Ah ! ah ! fit Napoléon avec deux inflexions de voix : c'est bon à savoir ; mais patience, la poire sera bientôt mûre. Revenez donc ce soir ; ma femme se plaignait hier, à moi, de ne vous avoir pas encore vu depuis mon retour.

M. de N*** le promit. Cependant ce ne fut que le lendemain, dans l'après-dînée, qu'il alla chez madame Bonaparte, qui lui reprocha gracieusement de l'avoir délaissée en l'absence de son mari. Celui-ci s'excusa de son mieux en rejetant cette privation sur ses nombreuses occupations.

— Je vous pardonne, lui dit Joséphine, de ce ton qui aurait fait désirer d'être toujours en faute vis-à-vis d'elle.

Puis elle se leva pour aller au-devant d'une dame que l'on annonça. Pendant ce temps, M. de N*** s'approcha d'Eugène, qui montrait à sa sœur Hortense les gravures d'un livre magnifiquement relié ; mais à peine s'était-il mêlé à leur conversation, qu'il entendit tout à coup annoncer Bernadotte.

Sa présence imprévue, après la conversation qu'il avait eue avec Napoléon, était de nature à causer à ce dernier quelque surprise ; cependant il ne laissa paraître aucun étonnement et reçut très-bien ce général ; mais un quart d'heure après, tous deux discutaient si chaudement dans une embrasure de fenêtre que, voyant le moment où cette discussion allait dégénérer en dispute, M. de N*** engagea tout bas madame Bonaparte à intervenir, ce qu'elle fit en se levant pour aller adresser la parole à Bernadotte lui-même, qui, s'apercevant bien de son intention, changea entièrement de conversation avec son mari ; puis, peu d'instants après, profitant du mouvement causé par le nombre des visiteurs, qui augmentaient au point de remplir entièrement le salon, il se retira sans bruit.

Un moment, dit-on, Napoléon songea à laisser les choses dans leur état apparent, en se réservant toutefois le moyen efficace de les modifier ; ce moyen consistait à se faire nommer directeur. Déjà deux ans auparavant, il avait eu cette idée ; mais on lui fit alors la même objection que précédemment, la raison d'âge : il était trop jeune pour être directeur. Il fallait avoir quarante ans : il n'en avait que trente. Faute impardonnable de la part de gens qui redoutaient l'homme supérieur. C'était lui mettre en tête des projets plus vastes, et il n'y fit faute.

Par l'intermédiaire de Mr. de Talleyrand, un rapprochement s'était opéré avec Sieyès et Napoléon, entre lesquels avait existé un vif ressentiment depuis le dîner chez Gohier. Une fois réunis, ces deux hommes furent bientôt en mesure de commander aux évènements: ils étaient nécessaires l'un à l'autre. On convint d'agir avec ou sans la participation des directeurs, et, en matière sommaire, on reconnut la nécessité de s'emparer du pouvoir, mais plutôt en résolvant qu'en brisant les résistances. D'ailleurs, elles ne paraissaient pas formidables. Aux Anciens, la majorité était entre les mains de Sieyès : aux Cinq-Cents, elle n'était nulle part. La garnison de Paris, formée en partie des 8e et 9e de dragons, qui avaient, en Italie, servi sous Napoléon ; du 21e de chasseurs à cheval, où avaient commandé Murat et Jubé, alors commandant de la garde directoriale ; enfin l'action de la police, remise aux mains de Fouché, tout cela attendait le mot d'ordre que donnerait celui vers lequel se tournait toutes les espérances.

Le 15 brumaire (6 novembre 1799) fut fixé par Napoléon pour une entrevue avec Sieyès où serait définitivement arrêté le plan à suivre dans l'exécution de leurs projets. Ce même jour, un banquet était offert au général Bonaparte par les conseils, banquet donné toutefois par souscription. Il eut lieu dans l'église Saint-Suplice, alors fermée comme toutes les autres. Le nombre des souscripteurs était de six à sept cents. Cette réunion eut le caractère particulier à ces sortes de démonstrations : chacun vint avec un visage officiel et observa plus qu'il ne se livra. A peine Napoléon prit-il le temps de faire le tour des tables, où il ne s'assit même pas, et d'adresser quelques mots insignifiants aux députés, au moins aussi préoccupés que lui.

Ce fut au sortir de ce banquet qu'il courut chez Sieyès. Il le trouva calme et sérieux. Napoléon s'assit sans mot dire, Sieyès achevait de prendre des notes. Il y eut une minute de silence ; enfin Napoléon, se levant tout à coup :

—Eh bien ! demanda-t-il à ce directeur.

—Nous sommes les maîtres ! répondit celui-ci avec une sorte de chaleur d'expression qui faisait encore mieux ressortir l'impassibilité de sa figure ; Roger-Ducos est avec nous.

Je le sais. Nous ne l'oublierons pas.

Sieyès continua :

—Gohier ne se doute de rien.

—Je le sais encore. D'après mes avis, Joséphine s'est étroitement liée avec madame Gohier. Elles sont nos complices le plus innocemment du monde ; ma femme ne répète à madame que ce qu'il faut que sache son mari.

—Et que sait mon collègue ?

—Rien du tout.

—Moulins a des soupçons, reprit Sieyès ; celui-là est tout d'une pièce, c'est l'ami de Santerre.

—Et c'est bien ce qui nous sert à merveille. Les mouvements de faubourgs sont passés, croyez-moi, et le brasseur chercherait vainement, mais non pas impunément, à y fomenter quelque désordre. Santerre est prévenu qu'à la première tentative de ce genre, je le fais fusiller ; Moulins le sait aussi, et cela a suffi pour le faire réfléchir avant de permettre à son ami de le compromettre et de se perdre. Quant à Barras, nous n'avons pas à nous en occuper, ajouta Napoléon, nous le renverrons à sa terre de Grosbois.

—Soit, dit Sieyès. Maintenant, voici mon avis : la constitution est à refaire, nous la referons ; pour cela il nous faut trois mois, on nous les donnera. De plus, une commission consulaire sera substituée au directoire ; un décret nommera consuls Roger-Ducos, moi et vous.

— Qui rendra le décret ? demanda Napoléon.

— Les conseils. Ce n'est pas là la difficulté ; mais reste à savoir qui le fera exécuter ?

— Je m'en charge, dit Napoléon avec vivacité.

— Fort bien. En ce cas il ne me reste plus qu'à faire voter aux Anciens la proposition suivante.

Sieyès prit sur la table un papier sur lequel il lut :

« Le conseil des Anciens, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la constitution, décrète ce qui suit : Art Ier. Le corps